



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du 19 octobre 2026

Objet : Election du Vice-Président	L'an deux mille vingt-six, le lundi 19 octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans le Salon d'honneur de la Mairie de l'Isle-Adam
Convocation : Date : 01/10/2026 Affichée le : 12/10/2026	M. Sébastien PONATOWSKI (Président) Mme et MM. Didier DAGONET, Philippe VAN HYFTE, Céline CAUDRON, Vincent BARRAILLER, Olivier ROBINOT (Vice-Présidents)
Nombre de membres : En exercice : 41 Présents : 28 Votants : 35	Mmes et MM. Julita SALBERT, Joël MOREAU, Morgan TOUBOUL, Armelle CHAPALAIN, Didier PILLETTE, Nadège FAUL, Bernard BONI, Alphonse PAGNON, Nadège MAGNE, Stéphane CHAMBERT, Alexandre DOHY, Laurence BARTHELEMI, Patricia JOGEE, Jérôme DURIEUX, Nadine CALVES, Alexis PENPENIC, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Sandrine COCHETEUX, Patrick RAOULT, David GRANDINETTI, Christine FONTAINE AUGOUY (Conseillers Communautaires)
Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Préfecture de Pontoise et de sa publication	<u>Etaient absents représentés :</u> Jérôme FRANCOIS donne pouvoir à Nadège MAGNE Loïc TAILLANTER donne pouvoir à Nadine CALVES Aurélien PROCOPPE donne pouvoir à Julita SALBERT Jean-Pierre COURTOIS donne pouvoir à Stéphane CHAMBERT Hubert MARCHAIS donne pouvoir à Patricia JOGEE Carine PELEGRIN donne pouvoir à Jérôme DURIEUX, Patricia GOASDOUE donne pouvoir à Céline CAUDRON <u>Etaient absents excusés :</u> Pierre-Edouard EON (Vice-Président) Carole BOULANGER, Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Stanislas BARTHELEMI, Estelle PECQUEUX (Conseillers Communautaires)
Le Président, Sébastien PONIATOWSKI	<u>Secrétaire de séance :</u> Céline CAUDRON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 avril 2026 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 10 avril 2026 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Vu les statuts de la communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts

Considérant la délibération n° 2026/04/01 du 10 avril 2026 fixant le nombre de Vice-Présidents au sein de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCVO3F),

Considérant l'annulation des élections municipales du 15 mars 2026 pour la commune de Villiers-Adam,

Considérant les nouvelles élections municipales du 4 octobre 2026 pour la commune de Villiers-Adam,

Considérant le conseil municipal du 10 octobre 2026 pour l'installation du Maire de Villiers Adam et de son équipe,

Considérant que la CCVO3F doit procéder à l'élection d'un nouveau Vice-Président afin de mettre en conformité les représentations communautaires avec la nouvelle composition du conseil municipal de Villiers-Adam,

Après en avoir délibéré, les membres présents ont procédé à l'élection d'un nouveau vice-président.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de membres présents ou représentés : 35 ;
- Nombre de suffrages exprimés : 33 ;
- Nombre de voix obtenues par le candidat : 33.

En conséquence, Monsieur Vincent BARRAILLER est élu Vice-Président de la communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts à compter du 19 octobre 2026.

Le nouveau vice-président exercera ses fonctions conformément aux statuts et aux dispositions applicables à la communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts.

La présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président de la Communauté de Communes,


Sébastien PONIATOWSKI

Secrétaire de séance,


Céline CAUDRON

Objet : Fixation des Indemnités de Fonction du Vice-Président	L'an deux mille vingt-six, le lundi 19 octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans le Salon d'honneur de la Mairie de l'Isle-Adam
Convocation : Date : 01/10/2026 Affichée le : 12/10/2026 Nombre de membres : En exercice : 41 Présents : 28 Votants : 35 Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Préfecture de Pontoise et de sa publication	M. Sébastien PONATOWSKI (Président) Mme et MM. Didier DAGONET, Philippe VAN HYFTE, Céline CAUDRON, Vincent BARRAILLER, Olivier ROBINOT (Vice-Présidents) Mmes et MM. Julita SALBERT, Joël MOREAU, Morgan TOUBOUL, Armelle CHAPALAIN, Didier PILLETTE, Nadège FAUL, Bernard BONI, Alphonse PAGNON, Nadège MAGNE, Stéphane CHAMBERT, Alexandre DOHY, Laurence BARTHELEMI, Patricia JOGEE, Jérôme DURIEUX, Nadine CALVES, Alexis PENPENIC, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Sandrine COCHETEUX, Patrick RAOULT, David GRANDINETTI, Christine FONTAINE AUGOUY (Conseillers Communautaires) Etaient absents représentés : Jérôme FRANCOIS donne pouvoir à Nadège MAGNE Loïc TAILLANTER donne pouvoir à Nadine CALVES Aurélie PROCOPPE donne pouvoir à Julita SALBERT Jean-Pierre COURTOIS donne pouvoir à Stéphane CHAMBERT Hubert MARCHAIS donne pouvoir à Patricia JOGEE Carine PELEGRIN donne pouvoir à Jérôme DURIEUX, Patricia GOASDOUE donne pouvoir à Céline CAUDRON Etaient absents excusés : Pierre-Edouard EON (Vice-Président) Carole BOULANGER, Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Stanislas BARTHELEMI, Estelle PECQUEUX (Conseillers Communautaires) Le Président, Sébastien PONIATOWSKI
	Secrétaire de séance Céline CAUDRON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 avril 2026 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 10 avril 2026 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Vu la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et notamment son article 96.3,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-12 à L.5211-15, L.5214-8, L.5215-16, L.5216-4, L.5218-6, L.5219-2-1, L.2123-18, L.2123-25-1 à L.2123-27, L.2123-28, al. 1 et 2 et L.2123-29,

Considérant que la population de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCVO3F) est comprise entre 20 000 et 49 999 habitants,

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, allouée pour chaque catégorie d'EPCI, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de Président et des indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions des 8 Vice-Présidents, nombre déterminé par l'organe délibérant le 10 avril 2026 (délibération n° 2026/04/02),

Pour information :

	Taux maximum par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Taux déterminé pour chaque élu
Vice-Présidents	24,73 %	24,73%

Considérant l'élection du Vice-Président Monsieur Vincent BARRAILLER par délibération n° 2026/10/10 du 19 octobre 2026,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président Sébastien PONIATOWSKI, rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à majorité :

- D'approuver le montant de l'indemnité de fonctions attribuée au Vice-Président comme mentionné ci-dessous :
 L'indemnité mensuelle du Vice-Président est égale à 24,73 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- De dire que l'indemnité de fonction sera payée mensuellement à compter du 20 octobre 2026 et que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget 2026 de la Communauté de Communes.

	Taux maximum par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Taux déterminé pour chaque élu
Vice-Présidents	24,73 %	24,73%

Vice-Président éligible à l'indemnité :

Fonction	Prénom et Nom	Taux déterminé pour chaque élu
Vice-Président	Vincent BARRAILLER	24,73 %

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	33	2	0

Abstentions : Carine PELEGRIN, Jérôme DURIEUX

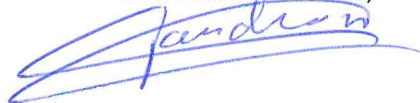
Pour extrait certifié conforme,

Le Président de la Communauté de Communes,



Sébastien PONIATOWSKI

Secrétaire de séance,



Céline CAUDRON

Objet : Délégués Titulaires et Suppléants aux Différents Syndicats exerçant une compétence et Commission Consultative pour la CCVO3F	L'an deux mille vingt-six, le lundi 19 octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans le Salon d'honneur de la Mairie de l'Isle-Adam
Convocation : Date : 01/10/2026 Affichée le : 12/10/2026 Nombre de membres : En exercice : 41 Présents : 28 Votants : 35 Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Préfecture de Pontoise et de sa publication Le Président, Sébastien PONIATOWSKI	M. Sébastien PONATOWSKI (Président) Mme et MM. Didier DAGONET, Philippe VAN HYFTE, Céline CAUDRON, Vincent BARRAILLER, Olivier ROBINOT (Vice-Présidents) Mmes et MM. Julita SALBERT, Joël MOREAU, Morgan TOUBOUL, Armelle CHAPALAIN, Didier PILLETTE, Nadège FAUL, Bernard BONI, Alphonse PAGNON, Nadège MAGNE, Stéphane CHAMBERT, Alexandre DOHY, Laurence BARTHELEMI, Patricia JOGEE, Jérôme DURIEUX, Nadine CALVES, Alexis PENPENIC, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Sandrine COCHETEUX, Patrick RAOULT, David GRANDINETTI, Christine FONTAINE AUGOUY (Conseillers Communautaires) <u>Etaient absents représentés :</u> Jérôme FRANCOIS donne pouvoir à Nadège MAGNE Loïc TAILLANTER donne pouvoir à Nadine CALVES Aurélien PROCOPPE donne pouvoir à Julita SALBERT Jean-Pierre COURTOIS donne pouvoir à Stéphane CHAMBERT Hubert MARCHAIS donne pouvoir à Patricia JOGEE Carine PELEGRIN donne pouvoir à Jérôme DURIEUX, Patricia GOASDOUE donne pouvoir à Céline CAUDRON <u>Etaient absents excusés :</u> Pierre-Edouard EON (Vice-Président) Carole BOULANGER, Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Stanislas BARTHELEMI, Estelle PECQUEUX (Conseillers Communautaires) <u>Secrétaire de séance</u> Céline CAUDRON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 avril 2026 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 10 avril 2026 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Considérant que la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts s'est dotée de compétences et qu'il est nécessaire de désigner les membres représentants aux différents syndicats intercommunaux,

Considérant qu'à la suite des dernières élections municipales du 15 mars 2026, et à l'installation du Conseil Communautaire le 10 avril 2026, l'assemblée délibérante a procédé à la désignation des

délégués titulaires et suppléants aux différents syndicats et commission consultative, par délibérations n° 2026/04/02 du 10 avril 2026 et n° 2026/06/06 du 26 juin 2026,

Considérant l'annulation des élections municipales du 15 mars 2026 pour la commune de Villiers-Adam,

Considérant les nouvelles élections municipales du 4 octobre 2026 pour la commune de Villiers-Adam,

Considérant qu'il convient de compléter et rectifier lesdites délibérations,

Considérant que l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des délégués au sein des syndicats,

Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la région d'Enghien les bains

La communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCVO3F) exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). La CCVO3F se trouve substituer aux communes de Béthemont la Forêt, Chauvry et Villiers Adam pour la GEMAPI.

Par conséquent, il revient à la CCVO3F de désigner ses délégués appelés à siéger au sein du SIARE.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président Sébastien PONIATOWSKI, rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à majorité :

- D'acter la représentation par substitution de la CCVO3F pour la commune de Villiers Adam ;
- S'agissant de la gouvernance du syndicat, la CCVO3F doit également délibérer pour désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par commune membre du SIARE.

Communes	Titulaires	Suppléants
Villiers-Adam (2)	Vincent BARRAILLER Laëtitia FAUGIERES	Patrick CHADAIGNE Béatrice DUTHILLEUL

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	33	2	0

Abstentions : Carine Pélegrin, Jérôme Durieux

ENTENTE OISE AISNE

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCVO3F) exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

La CCVO3F se trouve substituer aux 9 communes à l'établissement Public Territorial de Bassin l'Entente Oise Aisne pour la Prévention des inondations.

Par conséquent, il revient à la CCVO3F de désigner ses délégués appelés à siéger au sein à l'Entente Oise Aisne.

En avril 2026, Monsieur Morgan TOUBOUL a été désigné délégué titulaire, celui-ci étant déjà délégué au sein du SMBO, il convient de le remplacer.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président Sébastien PONIATOWSKI, rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à majorité :

- D'approuver la désignation du délégué titulaire au sein de l'Entente Oise Aisne :

CCVO3F	Délégué Titulaire
	Laurent MOLVOST

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	33	2	0

Abstentions : Carine Pélegrin, Jérôme Durieux

TRI OR

La loi NOTRe a développé les compétences obligatoires des EPCI à compter du 1^{er} janvier 2017. Les compétences obligatoires des Communautés de communes sont élargies à la collecte et au traitement des déchets ménagers.

La communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCVO3F) a transféré la compétence aux syndicats TRI OR et TRI ACTION pour les neuf communes qui la composent.

La CCVO3F qui compte une ville adhérente à TRI ACTION et 8 villes adhérente à TRI OR est donc appelée à être représentée au sein de ces syndicats.

Par conséquent, il revient à la CCVO3F de désigner ses délégués titulaires (et autant de suppléants) pour siéger au Comité Syndical de TRI OR.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président Sébastien PONIATOWSKI, rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à majorité :

- D'approuver la désignation des délégués titulaires et suppléants, au sein du syndicat TRI OR.

Syndicat Tri- Or :

Communes	Titulaires	Suppléants
Villiers-Adam (2)	Laëtitia FAUGIERES Michel GANZ	Béatrice DUTHILLEUL Agnès CORDIER

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	33	2	0

Abstentions : Carine Pélegrin, Jérôme Durieux

Désignation des représentants de la CCVO3F à la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs

La Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs est une commission administrative à caractère consultatif régie par le décret du 8 juin 2006,
 La CDRNM est composée de représentant élus de collectivités territoriales, d'établissement public de coopération intercommunale, de représentants des administrations de l'Etat et de représentants d'organisations professionnelles ou associatives,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président Sébastien PONIATOWSKI, rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à majorité :

- De désigner le représentant suppléant de la CCVO3F au sein de ce Syndicat

CCVO3F	Délégué Suppléant
	Vincent BARRAILLER

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	33	2	0

Abstentions : Carine Pélegrin, Jérôme Durieux

Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant au sein de la commission consultative de l'environnement (CCE) de Paris-Charles de Gaulle

En application de l'article R571-73 du code de l'environnement, tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont au moins une commune est concernée par le bruit d'un aéroport et qui ont compétence en matière de lutte contre les nuisances sonores doivent être représentés au sein de la commission consultative de l'environnement (CCE) de ce dernier, au titre des représentants des collectivités locales.

Compte tenu de la modification du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale entraînée par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), il convient de revoir la composition de la CCE de Paris-Charles de Gaulle, fixée par l'arrêté n°2008-904 du 20 mai 2008 modifié, pour ce qui concerne les établissements publics de coopération intercommunale et les établissements publics territoriaux (EPT).

A ce titre, la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F) fait partie des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle.

Il est donc proposé de désigner Vincent BARRAILLER en tant que suppléant, de la CCVO3F au sein de la CCE de Paris-Charles de Gaulle.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président Sébastien PONIATOWSKI, rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à majorité :

- D'approuver la désignation de Vincent BARRAILLER en tant que suppléant, de la CCVO3F au sein de la CCE de Paris-Charles de Gaulle.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	33	2	0

Abstentions : Carine Pélegrin, Jérôme Durieux

Fourrière animale du Val d'Oise

La CCVO3F est dotée de la compétence facultative fourrière animale qu'elle a transféré au syndicat de la fourrière animale du Val d'Oise. Les neuf communes membres sont adhérentes et de ce fait, la CCVO3F est appelée à être représentée au sein de ce syndicat.

Par conséquent, il revient à la CCVO3F de désigner son délégué titulaire et suppléant pour la commune de Villiers Adam pour siéger au Comité Syndical de la fourrière animale du Val d'Oise.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président Sébastien PONIATOWSKI, rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à majorité :

- D'approuver la désignation des délégués titulaires et suppléants, au sein du syndicat de la fourrière animale.

Communes	Titulaires	Suppléants
Villiers-Adam	Maria PASSARO	Béatrice DUTHILLEUL

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	33	2	0

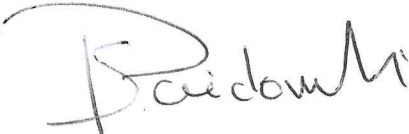
Abstentions : Carine Pélegrin, Jérôme Durieux

Pour extrait certifié conforme,

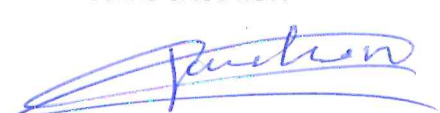
Le Président de la Communauté de Communes,

Secrétaire de séance,

Sébastien PONIATOWSKI



Céline CAUDRON



Objet : Constitution des Commissions Communautaires et de la Commission d'Appel d'Offres	L'an deux mille vingt-six, le lundi 19 octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans le Salon d'honneur de la Mairie de l'Isle-Adam
Convocation : Date : 01/10/2026 Affichée le : 12/10/2026 Nombre de membres : En exercice : 41 Présents : 28 Votants : 35 Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Préfecture de Pontoise et de sa publication Le Président, Sébastien PONIATOWSKI	M. Sébastien PONATOWSKI (Président) Mme et MM. Didier DAGONET, Philippe VAN HYFTE, Céline CAUDRON, Vincent BARRAILLER, Olivier ROBINOT (Vice-Présidents) Mmes et MM. Julita SALBERT, Joël MOREAU, Morgan TOUBOUL, Armelle CHAPALAIN, Didier PILLETTE, Nadège FAUL, Bernard BONI, Alphonse PAGNON, Nadège MAGNE, Stéphane CHAMBERT, Alexandre DOHY, Laurence BARTHELEMI, Patricia JOGEE, Jérôme DURIEUX, Nadine CALVES, Alexis PENPENIC, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Sandrine COCHETEUX, Patrick RAOULT, David GRANDINETTI, Christine FONTAINE AUGOUY (Conseillers Communautaires) <u>Etaient absents représentés :</u> Jérôme FRANCOIS donne pouvoir à Nadège MAGNE Loïc TAILLANTER donne pouvoir à Nadine CALVES Aurélié PROCOPPE donne pouvoir à Julita SALBERT Jean-Pierre COURTOIS donne pouvoir à Stéphane CHAMBERT Hubert MARCHAIS donne pouvoir à Patricia JOGEE Carine PELEGRIN donne pouvoir à Jérôme DURIEUX, Patricia GOASDOUE donne pouvoir à Céline CAUDRON <u>Etaient absents excusés :</u> Pierre-Edouard EON (Vice-Président) Carole BOULANGER, Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Stanislas BARTHELEMI, Estelle PECQUEUX (Conseillers Communautaires) <u>Secrétaire de séance :</u> Céline CAUDRON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 avril 2026 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 10 avril 2026 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Considérant que conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et afin d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement public de coopération intercommunale, il convient de procéder à la constitution des commissions communautaires pour la mandature 2026-2032 ainsi qu'à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),

Considérant que les commissions communautaires ont vocation à préparer les travaux du Conseil communautaire dans les différents domaines de compétences exercés par la Communauté de

Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F). Elles constituent des instances de réflexion, d'échanges et de suivi des politiques publiques communautaires,

Considérant que conformément aux dispositions applicables en matière de commande publique, la Commission d'Appel d'Offres doit être constituée afin de permettre l'examen des procédures de marchés publics relevant de sa compétence,

Considérant la délibération n° 2026/06/04 du 26 juin 2026,

Considérant l'annulation des élections municipales du 15 mars 2026 pour la commune de Villiers-Adam,

Considérant les nouvelles élections municipales du 4 octobre 2026 pour la commune de Villiers-Adam,

Considérant qu'il convient de rectifier la délibération n° 2026/06/04, par la désignation d'un Vice-Président,

1. Commission Environnement

Considérant que Monsieur Vincent BARRAILLER a posé sa candidature en tant que Vice-Président de la commission Environnement,

2. Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Membre suppléant

- Vincent BARRAILLER

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président Sébastien PONIATOWSKI, rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à majorité :

- D'approuver la désignation de Monsieur Vincent BARRAILLER en tant que Vice-Président de la commission communautaire Environnement ;
- D'approuver le membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres ;
- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	33	2	0

Abstentions : Carine Pélegrin, Jérôme Durieux

Pour extrait certifié conforme,

Le Président de la Communauté de Communes,

Sébastien PONIATOWSKI

Secrétaire de séance,

Céline CAUDRON